

Nouvelles inscriptions de Lyon

Jean-François Reynaud, Benoît Helly, Marcel Leglay

▶ To cite this version:

Jean-François Reynaud, Benoît Helly, Marcel Leglay. Nouvelles inscriptions de Lyon. Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1982, 40 (1), pp.123-148. 10.3406/galia.1982.1856. hal-01940313

HAL Id: hal-01940313

https://hal.science/hal-01940313

Submitted on 27 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

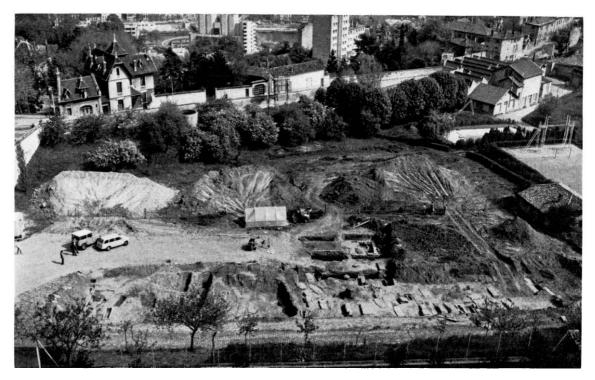


NOUVELLES INSCRIPTIONS DE LYON

par Jean-François REYNAUD, Benoît HELLY et Marcel LE GLAY

Des fouilles de sauvetage, entreprises à Lyon au début du printemps de 1980, ont livré des inscriptions qu'il paraît utile de faire connaître sans tarder. Elle proviennent en effet de deux nécropoles qui, dans la phase la plus tardive de leur histoire, ont réutilisé, entre autres, des pierres inscrites, « empruntées » à des tombes plus anciennes. Les inscriptions sont donc sans relation directe avec les cimetières où elles ont été retrouvées. Tout au plus fournissent-elles, dans la mesure où elles sont datables, un lerminus post quem, à condition de tenir compte d'une période assez longue entre le temps de leur gravure comme épitaphes et le moment de leur remploi. C'est pourquoi elles peuvent être présentées dès maintenant, sans attendre la publication complète des fouilles et du matériel qu'elles ont livré¹. Avant l'étude des textes, on se contentera de brèves indications sur les nécropoles elles-mêmes. La première est située sur le flanc de la colline de Saint-Irénée, à quelques centaines de mêtres des églises de Saint-Just, mises au jour dans les années 1970-1972. La deuxième se trouve dans la partie basse de la rue Pierre-Audry, du côté de l'est, en contrebas de la colline de Fourvière³.

- 1 C'est à J.-F. Reynaud, maître-assistant à l'Université de Lyon II et directeur de l'URA 26 du C.N.R.S. que revient le mérite de la fouille de sauvetage. Son équipe était constituée de trois archéologues à plein temps qui ont assuré la direction des recherches sur le terrain et l'essentiel des relevés : L. Jacquin, G. Martin et M. Soubeyran. Des étudiants de l'Université et de nombreux bénévoles les ont aidés, notamment des membres de l'Association lyonnaise pour le sauvetage des sites archéologiques médiévaux, sous la direction de G. Franck, ainsi que des membres du Groupe lyonnais de recherches archéologiques gallo-romaines, dirigés par L. Blanchard. Une couverture photographique complète a pu être assurée par P. Veysseyre. Une étude complète des découvertes est entreprise par J.-F. Reynaud, qui consacre sa thèse de doctorat d'État aux monuments lyonnais du Haut Moyen Age.
- 2 G. Bonnet et J.-F. Reynaud, dans Archéologia, nº 50, sept. 1972, p. 44-50; J.-F. Reynaud, Les fouilles de sauvetage de l'église Saint-Just et du groupe épiscopal de Lyon, dans Comptes rendus de l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1973, p. 137 et s.; La nécropole de Saint-Just, dans Revue archéologique de l'Est et du Gentre-Est, XXVII, 1974, p. 111-120; Les premiers édifices de culte à Lyon: IVe-VIIe siècles, dans Les martyrs de Lyon (177), Coll. Intern. du C.N.R.S., Lyon, sept. 1977, Paris, p. 279-287.
- 3 Ici la fouille a été effectuée sous la direction de Benoît Helly, membre de l'Unité mobile de sauvegarde du Patrimoine régional (A.T.P. du C.N.R.S.), rattachée à la Direction des Antiquités historiques de la région Rhône-Alpes. Son équipe de recherches était constituée d'A. Fourvel, A. Le Bot, C. Laroche, L. Blanchard, M. J. Bodolec, S. Walker et F. Leige, photographe. Des deux côtés, à Saint-Irénée, Saint-Just, comme ici, rue Pierre-Audry, les travaux ont été menés sous le contrôle du Directeur des Antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, Jacques Lasfargues, que tous les fouilleurs, comme les auteurs de cet article, sont heureux de remercier.



1 La nécropole de Saint-Irénée, Saint-Just. Vue générale.

I. La nécropole de Saint-Irénée, Saint-Just (fig. 1)

A. Les découverles archéologiques.

A l'occasion de l'ouverture d'un chantier de construction, il a été possible, en 70 jours de travail ininterrompu, de repérer et parfois de fouiller quelque 187 sépultures. Le quartier en forte pente au pied de la colline de Saint-Irénée a servi très tôt de nécropole, comme en témoignent une inhumation datée de la fin du 1^{er} siècle par son mobilier et les remplois nombreux de monuments funéraires romains dans la nécropole tardive. Aux ιν^e-ν^e siècles s'y développa une nécropole chrétienne importante, qui faisait sans doute partie de celle de Saint-Irénée à l'ouest et probablement aussi — du moins en était-elle toute proche — de celle de Saint-Just au nord⁴. C'est très vraisemblablement en ce point précis que doit se situer le passage de la voie de Narbonnaise, et non pas plus à l'ouest, comme on l'a cru, au sommet de Saint-Irénée. En témoignerait notamment l'alignement de deux memoriae.

La partie explorée de la nécropole comprenait une grande variété de tombes (fig. 2). Outre deux (peut-être trois) mausolées abritant des tombes importantes, on compte un assez grand nombre de sépultures en pleine terre, les unes avec bordure de galets, d'autres comportant un cercueil de bois. La majorité des tombes sont des sarcophages, soit à cuves monolithes (fig. 3), soit faits de demi-cuves accolées. Souvent de grandes dimensions,

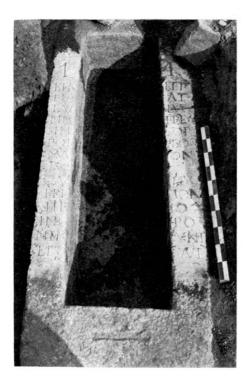
⁴ Voir J.-F. REYNAUD, La nécropole de Saint-Just, 1.1,



2 La nécropole de Saint-Irénée, Saint-Just : zone sud.

parfois énormes—tels ceux qui portent les inscriptions 1 et 2—, ils sont en général taillés dans des blocs de choin, calcaire du Bas-Bugey, quelques-uns dans un calcaire plus tendre. Mais il y a aussi des tombes construites en tuiles, ou en pierres posées de chant, constituant des sortes de caissons. D'autres, enfin, bisomes ou monoplaces, sont des caveaux bâtis en dalles de choin assez épaisses, de grandes dimensions pour les longs côtés, plus petites pour les petits côtés, d'autres dalles constituant le fond et le couvercle.

Ce qui paraît le plus remarquable, c'est que l'installation de ces tombes a été faite de manière quasi-systématique avec des matériaux de remploi. Il s'agit soit de matériaux provenant de monuments publics antiques, notamment des blocs de grès des cryptoportiques, soit surtout de cippes, de stèles, de convertures d'enclos, etc., enlevés à la nécropole païenne.



3 Bloc inscrit (texte nº 1), retaillé en cuve de sarcophage.

Si l'on tient compte des divers éléments datés par la céramique, les monnaies et le matériel métallique, par comparaison aussi avec d'autres sites, on constate que, mises à part quelques rares tombes à incinération, la plupart des sépultures nouvellement découvertes sont datables des iv^e et v^e siècles. Et c'est sans doute à ces lieux que correspond la description faite par Sidoine Apollinaire (Ep., 17, ch. V) en 469, à l'occasion d'un pèlerinage à Saint-Just. La tombe de l'ancien consul Syagrius, qu'il signale à une portée de flèche de l'église, soit exactement à l'emplacement de la fouille, devait ressembler aux mausolées qui ont été retrouvés.

J.-F. R.

B. Les inscriptions.

1. Le cippe d'Allalus (fig. 3 et 4). Ainsi la tombe T 53 était constituée d'une cuve de sarcophage monolithe, creusée dans la partie inscrite d'un cippe funéraire, et dont le couvercle était un énorme bloc d'architecture emprunté certainement à un monument important. La cuve mesure 2,47 m de long sur 0,95 m de large et 0,77 de haut. En la creusant dans le cippe ouvert d'une inscription funéraire, on a fait disparaître la plus grande partie, en fait toute la partie centrale du texte. Mais de ce dernier, qui comportait seize lignes, subsistent, au début et à la fin de chaque ligne, deux à trois lettres, exception-nellement quatre. Ces pauvres restes suffisent pour restituer la majeure partie du texte initial, tantôt de façon certaine, tantôt de manière plus conjecturale. Certes, ce document lyonnais n'a pas le même intérêt historique que l'inscription célèbre de Bruhl qui, retrouvée

dans un état comparable de conservation, contenait le cursus de Pertinax avant son accession à l'empire⁵; il vient cependant enrichir notre connaissance de la société lyonnaise.

Les deux premières lignes ne présentent pas de difficultés. Nous y trouvons l'invocation habituelle aux dieux Mânes, suivie de la formule qui apparaît à Lyon et dans la région lyonnaise au début du 11^e s. pour s'y répandre très largement après 140 : et m[emoriae a eler na e. Le début d'un M à la ligne 2 impose cette restitution, de préférence à quieti aelernae ou securitati aelernae, qui constituent des variantes de la première formule⁶. Suivent normalement les noms du défunt, qui ont complètement disparu au cours de l'opération de taille de la cuye du sarcophage, sauf le début du cognomen : (point séparatif) AT | TAL, qu'on complétera aisément en Allallus], surnom bien connu à Rome, en Italie et dans les provinces, rare à Lyon même où l'on rencontre plus souvent Allicius qu'Allalus, mais qui est tout de même attesté. C'est -- on s'en souvient -- le nom d'un des compagnons de martyre de Blandine en 177, citoyen romain qui, selon le texte de la lettre sur les martyrs rapporté par Eusèbe, parlait latin bien qu'homme de Pergame et qui fut jeté aux bètes, au lieu d'être décapité selon la décision impériale, bien que citoven. Quant au cas, notons qu'en général c'est le génitif qui suit D(is) M(anibus) el memoriae aelernae⁸. Mais on trouve aussi quelquefois le datif⁹ et même le nominatif¹⁰. Retenons comme le plus vraisemblable le génitif *Attal*[i].

Viennent ensuite plusieurs renseignements d'ordre socio-professionnel, comme il est fréquent sur les stèles et cippes funéraires lyonnais, qui fournissent ainsi un assez bon tableau de la vie économique et sociale à Lugdunum. Tout de suite après la nomenclature du défunt, la présence à la fin de la ligne 4 de LVG invite à restituer (se)uir Aug(ustalis) Lug(duni). Le nom d'Attalus vient ainsi s'ajouter aux quelque soixante-dix mentions de seuiri Augustales de Lyon, dont R. Duthoy a dressé récemment la liste¹¹. Sans entrer dans le détail des discussions sur la nature et la fonction de l'augustalité, on peut dire

⁵ Cf. H. G. Kolbe, Der Perlinaxslein aus Brühl bei Köln, dans Bonner Jahrbücher, 162, 1962, p. 407-420 – Année Épigraphique (abrégé A.E.), 1963, 52.

⁶ Voir A. Audin et Y. Burnand, Chronologie des épitaphes romaines de Lyon, dans Revue des Études Anciennes (abrégé R.E.A.), LNI, 1959, p. 325.

⁷ Voir Les marlyrs de Lyon (177), en particulier la communication de G. W. Bowersock, Les églises de Lyon et de Vienne: relations avec l'Asie, p. 249-255; qui « sans nier l'existence à Lyon d'un groupe de chrétiens helléniques, [pense] qu'il n'y a pas de base sur laquelle on puisse construire une hypothèse quant aux relations spéciales entre les Églises de Vienne et de Lyon et les Églises d'Asie». Aussi celle de G. Thomas, La condition sociale de l'Église de Lyon en 177, p. 93-106, en particulier p. 98-99. Ce qui ne conduit nullement à nier non plus l'existence à Lugdunum de nombreux Orientaux, marchands et artisans : cf. A. Audin, Gens de Lugdunum, dans Mélanges M. Renard, II, coll. Latomus, Bruxelles, 1969, p. 44-56; J. Rougé, Aspects économiques de Lyon antique, dans Les martyrs de Lyon (177), p. 48-49. Un Attalus est attesté à Burdigala : C.I.L., XIII, 575 c; cf. aussi XII, 5686, 95. Existent aussi Attalio [C.I.L., XII, 3433] et Attalis (750), mais Attalus est plus répandu dans le monde romain : cf. les Indices des I.L.S.

⁸ Par ex. C.I.L., XIII, 1986, 1995, 2036, 2037, etc.

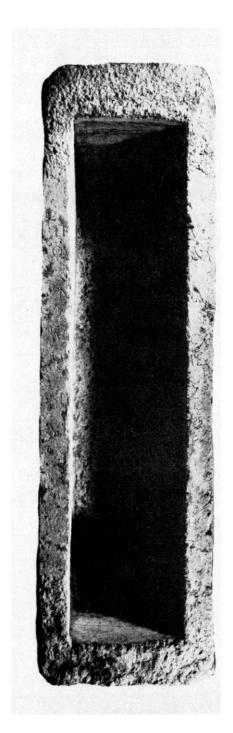
⁹ Par ex. C.I.L., XIII, 1817, 1822, 1851, 1860, 1895, etc.

¹⁰ Par ex. C.I.L., XIII, 1841.

¹¹ R. Duthoy, Recherches sur la répartition géographique et chronologique des termes Seuir Augustalis, Augustalis et Seuir dans l'empire romain, dans Epigr. Stud., (Sammelband), Köln, 1976, p. 184; L. Cracco-Ruggini, Les structures de la société et de l'économie lyonnaise au 11° siècle, par rapport à la politique locale et impériale, dans Les marlyrs de Lyon (177), p. 75-78 et notes ; en dernier lieu P. Kneissl, Entstehung und Bedeutung der Augustalität. Zur Inschrift der Ara Narbonensis (CIL XII, 4333), dans Chiron, 10, 1980, p. 291-326.



4 Le cippe d'Attalus.



5 Cippe anonyme.

qu'à Lyon les sévirs augustaux, organisés en *corpus*, en rapport avec le culte impérial, occupaient une position intermédiaire entre les notables municipaux et les associations professionnelles.

Ils n'étaient d'ailleurs pas toujours des étrangers pour ces dernières. Comme l'a récemment souligné L. Cracco-Ruggini dans une étude sur les structures de la société et de l'économie lyonnaise au 11^e s.¹², sur les quelque 70 mentions de seuiri Augustales de Lyon, dans huit cas seulement ces sévirs « semblent avoir exercé en même temps une profession lucrative organisée en association». Il nous faudra revenir sur cette question. Notons seulement pour le moment que notre Attale paraît, quant à lui, avoir exercé trois professions différentes, dont une au moins est présentée comme organisée en association, A la ligne 5, je proposerai en effet, à partir des trois lettres NEG du début de la ligne et des quatre lettres de la fin de la même ligne qui forment un tout avec les deux premières lettres de la ligne 6 (suivies d'un point séparatif), EPLA|SI, de restituer neglotiator (is) s'epla|si(arii), marchand de parfums. C'est là une activité peu représentée dans les inscriptions, Elle est cependant attestée : à Cologne (C.I.L., XIII, 8354 = I.L.S., 7606) : Sex(to) Haparo|nio Iustino | negotiato|ri septasia|rio fratres | <math>fac(iendum) cur(auerunt); à Mayence (C.I.L., XIII, 6778) : Volo sus|cepto L(ucius) Vireius | Dexter septasiar(ius) in | leg(ione) I Ad(iutrice) | u(otum) s(otuit) l(ibens) l(actus) m(crito); (C.I.L., XIII, 11295): Ogl(-) Aug. sac. | Aleurilus | seplas(iarius) u. s. l. m.; Narbonne (C.I.L., XII, 5974): [---] Tertius [sep lasiar ius]; à Florence (C.I.L., X1, 1621 = I.L.S., 7607): seplasiarius negolians.

Je reviendrai sur ce négoce un peu plus loin. Après cette mention, pour le moment unique à Lyon, la ligne 6 contient une deuxième indication professionnelle : N nous invite à restituer n'autae, soit Rhod(anici) ou Rhodan(ici) comme C. Primius Secundus (C.I.L., XIII, 1967) ou son fils M. Primius Secundianus (C.I.L., XIII, 1966 = I.L.S., 7028), soit Arar(ici) comme Toutius Incitatus (C.I.L., XIII, 1972). A la fin de la même ligne 6, on lit COR, puis au début de la ligne suivante 7, POR; et à la fin de cette ligne 7 : TO suivi de NA au début de la ligne 8; enfin au bout de cette ligne 8 : ON. En me fondant sur plusieurs textes lyonnais¹³, je propose de restituer : cor por ali inter cen lo na rios Lugud(uni) c'on[[sistentes], à l'instar de M. Primius Secundianus, seuir Aug(ustalis) c. C.C. Aug. Lug., naula Rhodan(icus) Arare nauigans, corporat(us) inter fabros tign(uarios) Lug(uduni) consist(entes), negot(ians) muriar(ius), c'est-à-dire naute du Rhône naviguant sur la Saône, charpentier honoraire, comme traduit J. Rougé¹⁴, et marchand de saumures. Notre Attale aurait donc été, quant à lui, membre honoraire de l'association résidant à Lyon. Cette dernière association des centonaires fabricants de couvertures v est bien attestéc15.

¹² Loc. cit., p. 76 et note 1.

¹³ Par ex. C.I.L., X111, 1939 : corpo[ra]tus inter fabros tign(uarios) Lug(uduni) consist(entes); 1966 : corporal(us) inter fabros tign(uarios) Lug(uduni) consist(entes); 1998 : corporatus inter utriclar(ios) Lug(uduni) consistentium [sic pour consistentes]; 2039 : incorporatus inter utriclar(ios) Lug(uduni) cons(istentes).

¹⁴ J. Rouge, Aspects économiques..., dans Les martyrs de Lyon (177), p. 58.

¹⁵ Par ex. C.I.L., XIII, 1961, 1972. Les centonaires étaient à Lyon assez riches pour réparer le cirque à l'époque de Septime Sévère : C.I.L., XIII, 1805.

Nous arrivons ainsi à la deuxième partie du nouveau texte, qui commence à la ligne 10 par les noms—au nominatif—des dédicants qui ont voulu honorer la mémoire d'Attalus. Comme pour ce dernier, leur nomenclature est quasi impossible à restituer. On peut penser à C(aius) AI ou AL[...], ou plutôt à Cal[limorphus] ou Cal[listio] ou Cae[sonius] (comme nomen) et à [Appia]nus par exemple; puis à la ligne 11 à Epic[lelus] ou Epic[arpius] ou Epig[onus], suivi de [Arle]mon ou [Da]mon ou [Palae]mon, tous noms d'affranchis attestés à Lyon¹6. Car la seule chose sûre, c'est précisément qu'il s'agit de lib(erli), comme l'indique le début de la ligne 12, de liberli qui veulent honorer leur patron. Lequel est qualifié de la manière la plus courante qui soit¹7: $[palrono\ opli]mo\ inc[omparabiliq(ue)]$. Et pour finir, vient la formule, aisée à restituer d'après les quelques lettres qui subsistent à la fin et au début des lignes 13, 14 et 15: $po[nen[dum\ curauer]unt]$ et $s[ub\ ascia\ dedi]caue[[runt]]$.

Hormis le prénom et le gentilice du défunt qui nous échappent complètement et les noms des dédicants qui ne sont pour deux d'entre eux qu'hypothétiques, on peut donc retrouver le texte original malmené par un tailleur de pierre de basse époque :

D(is) (ascia?) $M(anibus) \mid el m[emoriae a]eler[na[e---] Al[lal[i (se)uir(i) Aug(ustalis)]] Lug(uduni), <math>\mid neg[oliator(is) s]epla[si(arii), n[aulae Rhodan(ici) ou Arar(ici),]] cor[por[ali inter cen]]o[na[rios Lugud(uni) c]on[s[istenles], <math>\mid Cal[---, ---]nus$, $\mid Epie[telus?, Arte?[mon \mid lib(erli) [patrono opti]]mo \mid inc[omparabiliq(ue)] po[nen[dum curauer]]unt \mid el s[ub ascia dedi]caue[[runt]].$

Ce texte présente un triple intérêt. Celui d'abord d'ajouter une pièce au dossier déjà très fourni — on l'a vu — des seuiri Augustales de Lyon. Je rappelle que sur un total d'environ 70 inscriptions, presque toutes funéraires, qui nomment des sévirs augustaux, 62 proviennent de Lyon même, alors que huit seulement ont été retrouvées dans la province de Lyonnaise; encore certaines appartiennent-elles à des Lyonnais. L'institution sévirale apparaît donc d'une importance particulière à Lugdunum, où un texte fait connaître en outre des fralres Augustales, une confrérie dont on ignore les statuts, l'organisation et les relations avec le corps des sévirs augustaux, mais dont on peut penser que, comme ces derniers, elle avait pour raison d'être d'honorer l'empereur¹8. Ajoutons que par sa date — nous avons vu que la formule initiale D. M. el memoriae aelernae situe ce nouveau texte dans la seconde moitié du 11° s. — celui-ci s'insère parfaitement dans la série connue. On

¹⁶ Pour Callimorphus: C.I.L., XIII, 1749; Callistio: 2279; Callistus: 1956; ou aussi bien Calocaerus: 1825 ou le nomen Caesonius: 1939. Pour Appianus: 1808, mais aussi bien Murranus: 1941, ou Euphrosinus: 1815, ou Peregrinus: 1943, 1944 et beaucoup d'autres possibilités. Pour Epictetus: 1799, 1950, 1969; Epicarpius: 3089; Epigonus: 11836, mais aussi bien Epictesis: 2130. Pour Artemo ou Artemon: 2119; Damo ou Damon: 7535; Palaemon: 1942, 2088.

¹⁷ Patronus optimus : C.I.L., XIII, 1863, 2138. Patronus optimus et pientissimus : 1950. Patronus optimus et indulgentissimus : 1956. Patrona incomparabilis : 2296.

¹⁸ Cf. M. Le Glay, Le culle impérial à Lyon, au II siècle ap. J.-C., dans Les martyrs de Lyon (177), p. 19-31, en particulier p. 24 et s. On a quelques raisons de localiser la schola des seuiri Augustales en haut de la montée de Fourvière, où de nombreux fragments épigraphiques ont été recueillis : C.I.L., XIII, 11180-11197 et P. Wullleumier, Inscriptions latines des Trois Gaules abrégé : I.L.T.G., XVII Suppl. à Gallia, 1963, 239-240. Sur les Augustales d'Herculanum et leur fonction, voir de nouveaux textes publiés par G. Guadagno [Cronache Ercolanesi, 8, 1978] où se trouve rassemblée une bonne documentation.

constate, en effet, que c'est au 11° s. que l'institution a atteint son apogée. Parmi les documents datables (ils sont au nombre de 47), un seul remonte à la première moitié du 1° s.; trois seulement à la période 40-70; en revanche 38 sont datables entre 70 et 240, la plupart de ces derniers appartenant plutôt au 11° s. qu'aux premières décennies du 111° s.

Un autre intérêt du document lyonnais récemment exhumé est de le voir s'ajouter au petit nombre de ceux qui nomment des sévirs ayant exercé en même temps une profession lucrative, et en particulier une profession lucrative organisée en association. Il n'est peut-être pas inutile d'en dresser la liste :

| 1. L. Aemilius Carpus 2. [C]aesonius Nicon 3. Q. Capitonius Probatus Senior domo Rom(a) 4. Constantinius Aequalis ciuis Germanicianus 5. Cn. Danius Minuso 6. M. Inthatius Vitalis (se)uir Aug. (se)uir Aug. Luguduni (se)uir Aug. Luguduni patronus (se)uir (se)uir (se)uir Aug. Luguduni patronus (se)uir (se)uir Aug. Luguduni negotiator argentar(ius), uascularius neg |
|--|
| 2. [C]aesonius Nicon (se)uir Aug. 3. Q. Capitonius Probatus Senior domo Rom(a) 4. Constantinius Aequalis ciuis Germanicianus 5. Cn. Danius Minuso 6. M. Inthatius Vitalis (se)uir Aug. Luguduni (se)uir (orum) (se)uir |
| 3. Q. Capitonius Probatus Senior domo Rom(a) 4. Constantinius Aequalis ciuis Germanicianus 5. Cn. Danius Minuso 6. M. Inthatius Vitalis Constantinius Vitalis Constantinius Vitalis Constantinius Aequalis ciuis (se)uir Aug. c.C.C. Aug. Luguduni (se)uir Aug. Luguduni (se)uir Aug. Luguduni (se)uir Aug. Luguduni (patronus (se)uir (orum) Constantinius Aequalis ciuis (se)uir Aug. c.C.C. Aug. Luguduni (se)uir Aug. Lugu |
| 3. Q. Capitonius Probatus Senior domo Rom(a) 4. Constantinius Aequalis ciuis Germanicianus 5. Cn. Danius Minuso 6. M. Inthatius Vitalis 6. M. Inthatius Vitalis 7. Capitonius Probatus Senior dun. et Puteolis (se)uir Aug. c.C.C. Aug. Luguduni (se)uir Aug. Luguduni patronus (se)uir(orum) 7. Capitonius Probatus Senior (se)uir Aug. Luguduni negotiator argentar(ius), uascularius negotiat(or) uinari(us) 1942 = I.L.S. 7029 1945 = I.L.S. 7591 1948 = I.L.S. 7704 1948 = I.L.S. 7704 1948 = I.L.S. 7704 |
| domo Rom(a) 4. Constantinius Aequalis ciuis Germanicianus 5. Cn. Danius Minuso 6. M. Inthatius Vitalis dun. et Puteolis (se)uir Aug. c.C.C. Aug. Luguduni (se)uir Aug. Luguduni patronus (se)uir(o- rum) duni patronus (se)uir(o- rum) larius negotiator argentar(ius), uascu- larius negotiator argentar(ius) Lugud. in kanabis consist., curator et q(uaestor) eiusdem corporis, nauta Arare naui- g(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| 4. Constantinius Aequalis ciuis Germanicianus 5. Cn. Danius Minuso 6. M. Inthatius Vitalis 6. M. Inthatius Vitalis 7. Cn. Danius Minuso 7. Cn. Danius Minuso 8. M. Inthatius Vitalis 9. Cn. Danius Minuso 1. Cn. Danius Min |
| Germanicianus 5. Cn. Danius Minuso 6. M. Inthatius Vitalis 6. M. Inthatius Vitalis 6. M. Inthatius Vitalis 7. Cn. Danius Minuso 7. Cn. Danius Minuso 8. M. Inthatius Vitalis 9. Comparison (Se)uir(ornum) 9. Comparison (Se |
| 5. Cn. Danius Minuso (se)uir Aug. Luguduni patronus (se)uir(orum) (se)uir (orum) (se)uir(orum) Lugud. in kanabis consist., curator et q(uaestor) eiusdem corporis, nauta Arare nauig(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| duni patronus (se)uir(o- rum) Lugud. in kanabis consist., curator et q(uaestor) eiusdem corporis, nauta Arare naui- g(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| rum) Lugud. in kanabis consist., curator et q(uaestor) eiusdem corporis, nauta Arare naui- g(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| rum) Lugud. in kanabis consist., curator et q(uaestor) eiusdem corporis, nauta Arare naui- g(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| curator et q(uaestor) eiusdem corporis, nauta Arare naui- g(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| corporis, nauta Arare naui- g(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| g(ans), patronus eiusd. corp., patronus utr[i]clar., fabror. |
| patronus utr[i]clar., fabror. |
| |
| |
| 7. [Eg. ou Mu]natius Felix (se)uir Aug. Lug. dendrophorus Augustalis, cento- |
| narius, curator dendroph. Aug., |
| omnibus honor, functus in corp. |
| centon. Lugd. consist. 1961 |
| 8. [Ian]uarius seuir Aug. Lug. argentarius 1963 |
| 9. M. Primius Secundianus (se)uir Aug. c.C.C. nauta Rhodanic. Arare nauigans, |
| Aug. Lug. corporat. inter fabr. tign. Lug. |
| consist., negot. muriar(ius) 1966 = I.L.S. 7028 |
| 10. C. Primius Secundus (se)uir Aug. nauta Rhodan., faber tign. Lugd. |
| cons., curator, praef. corp. naut. |
| Rhod., omnib. honor. functus in |
| corp. fabr. tign. Lugd. 1967 |
| 11. Toutius Incitatus (se)uir Aug. Lug. naut(a) Arar(icus) item centona- |
| rius Lug. consistens honoratus, |
| negotiator frumentarius 1972 |
| 12. C. Vlattius Meleager [se]uir Aug. c.C.C. patronus omnium corpor(um) |
| Aug. Lug. patronus Lug. licite coeuntium |
| eiusdem corpor(is) 1974 |
| 13. [] (Nîmes) (se)uir à Nemausus curator negotiator, uinar, Lugd. |
| et à Lugdunum ou (se)uiror. Lugd. consist. A.E. 1900, 203 |

Sur les quelque 70 sévirs augustaux dénombrés, treize seulement et même onze, si l'on ne compte pas L. Aemilius Carpus dont la fonction de dendrophore n'est peut-être que religieuse et M. Inthatius Vitalis qui ne fut pas vraiment seuir Augustalis, mais patron du collège ont exercé une activité professionnelle, qui pour huit d'entre eux consistait

¹⁹ Dendrophorus n'a peut-être ici qu'une signification religieuse, d'autant qu'il s'agit d'une inscription taurobolique, évoquant le taurobole célébré en l'honneur de Cybèle en 160 : C.I.L., XIII, 1679.

en une profession organisée en association. Attalus vient donc s'ajouter à cette liste. Mais — et ceci confirme encore une juste remarque de L. Cracco Ruggini²⁰ — pas plus que la plupart de ses confrères dans le sévirat augustal, il n'a été jusqu'au patronat des corps professionnels auxquels il a appartenu : trois sévirs lyonnais seulement (les n° 7, 10 et 12) ont obtenu ce privilège. Attalus est patronus certes, mais il est le patronus optimus incomparabilisque des quatre affranchis qui servent sa mémoire ; il n'est pas le patronus d'une association professionnelle. Voilà qui confirmerait, s'il était nécessaire, la position sociale du sévirat, entre l'ordo decurionum et le populus²¹. Et qui montre bien qu'il n'y avait pas d'interdépendance, à Lyon, entre promotion sociale (au point de vie professionnel) et avancement politique²² d'une part et appartenance à cette « noblesse » d'origine affranchie — et largement gréco-orientale — d'autre part.

Enfin, l'épitaphe d'Attalus permet de projeter une petite lumière supplémentaire sur une activité peu représentée dans la vie commerciale des Gaules, le commerce des parfums. Dans la liste des métiers pratiqués à Lugdunum, qu'avait naguère dressée P. Wuilleumier²³, on trouve, à côté de la série imposante des professions organisées en corporations — les plus nombreuses et les plus puissantes de l'empire, après celles de Rome et d'Ostie — un nombre important de métiers indépendants. Parmi ceux-ci on note un saponarius (C.I.L., XIII, 2030) et deux unguentarii (C.I.L., XIII, 2602; VI, 9998); Septimius Iulianus negotialor Lugdu[n(ensis) ar]lis saponariae; — Pisonius Asclepiodotus ung(u)entarius, seuir Aug. c. C.C. Lug. (texte de Chalon-sur-Saône = Cauillonum).

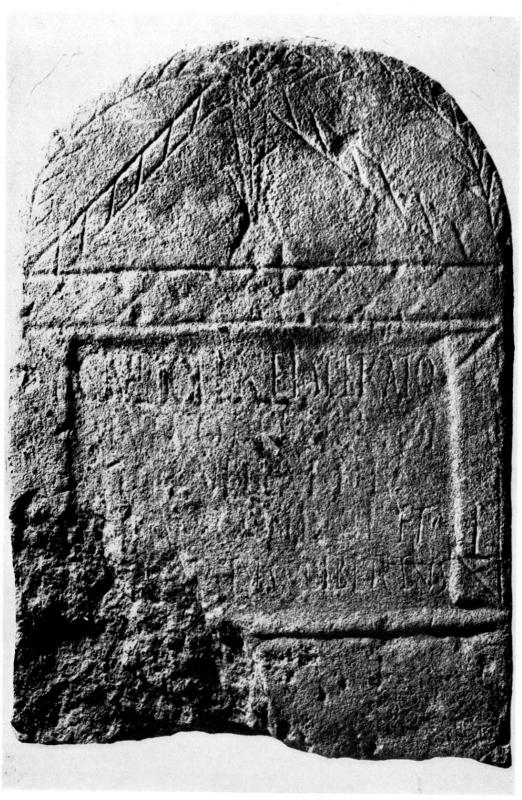
Il faut donc distinguer le seplasiarius de l'unguentarius. Ce dernier ne serait-il pas plutôt un marchand d'unguentaria, c'est-à-dire de vases à parfums? Alors que le premier serait le véritable marchand de parfums? Cela expliquerait peut-être qu'alors qu'on ne connaît pas d'unguentarius dans l'armée romaine, une inscription de Mayence (Moguntia-cum) mentionne un seplasiarius in leg(ione) I Ad(iutrice), sans doute fournisseur de parfums pour les thermes et pour les offrandes sacrificielles. Si l'on préfère conserver à unguentarius son sens traditionnel de marchand d'onguents, le seplasiarius pourrait être un marchand de parfum d'un type particulier, le séplase (seplasium) qui se vendait sur une place de Capoue, à qui il avait donné son nom, la Seplasia, à moins que ce ne soit le contraire, c'est-à-dire que la place ait donné son nom au parfum spécial qui y attirait

²⁰ Loc. cit., p. 74, 76-77.

²¹ Sur les générosités financières des seuiri lyonnais, voir les exemples réunis par L. Cracco-Ruggini, loc. cil., p. 77 et note 1. Ils devaient acquitter une summa honoraria, à preuve l'inscription de Nîmes, qui nomme un seuir Augustalis de Lyon, Narbonne, Orange et Fréjus, dispensé dans ces quatre villes de la s.h.: ubique gratuitis honoribus (C.I.L., XII, 3203 = I.L.S., 6984). Sur les dépenses des sévirs, cf. aussi R. Duthon, La fonction sociale de l'augustalité, dans Epigraphica 36, 1974, p. 134-154 et P. Garnsey, Descendants of Freedmen in local politics, dans B. Levick et al., The Ancient Historian and his materials: Essays in honour of C. E. Stevens, 1975, p. 167-180.

²² Mais non participation officielle à la vie civique, comme le rappelle G. Fabre, Libertus. *Patrons et affranchis à Rome*, Rome, 1981, p. x. Voir toujours L. Cracco-Ruggini, *loc. cit.*, p. 78.

²³ Lyon, métropole des Gaules, 1953, p. 49-56. On relève à Lyon quelque 40 inscriptions de métiers. A Narbonne, M. Gayraud, Narbonne antique des origines à la fin du IIIe siècle, Paris, 1981, relève 103 inscriptions faisant connaître 105 Narbonnais exerçant un métier ; il souligne les ressemblances et les différences entre les deux villes : des deux côtés prédominance du commerce sur l'artisanat ; à Narbonne prépondérance des affranchis et des noms italiens et absence quasi totale des corporations.



6 La stèle de C. Iulius Speratus.

l'affluence²⁴. La première explication me paraît la plus vraisemblable. Peut-être avons-nous là une nouvelle attestation des relations commerciales nouées entre Lugdunum et la Campanie²⁵. Pour terminer, j'ajouterai que du marchand de parfum (mercalor seplasiarius) dans l'exercice de ses fonctions, nous possédons une représentation sur un relief de Lillebonne, chez les Calètes (en Lyonnaise). Ce relief qui se trouve au musée de Rouen montre un personnage en tunique, debout derrière son comptoir. Il lève la main pour décrocher un outil pendu sous le dernier des trois rayons où sont déposés deux étages de boîtes de formes diverses. On a reconnu avec raison dans ces flacons de verre à col étroit et ces petites urnes à anse des vases à parfums et dans ce personnage « au profil sémitique » et aux « cheveux bouclés » un « marchand de vases et de verres » (R. Lantier), plus justement un « Syrien dans sa boutique de parfums » (P.-M. Duval)²⁶. Attalus n'était probablement pas syrien, mais comme negotiator seplasiarius, il pouvait bien être quand même le fournisseur du marchand de Lillebonne.

- 2. Un cippe anonyme (fig. 5). La tombe T 91 était, elle aussi, constituée d'une cuve de sarcophage monolithe, taillée dans la partie inscrite d'un cippe funéraire. Elle mesure 2,35 m de long sur 0,72 m de large et 0,61 de haut. Mais, à la différence du document précédent, le tailleur de pierre a fait disparaître la quasi-totalité du texte gravé sur le cippe. Quelques lettres seulement subsistent sur les bords de la cuve. Peut-être la ligne 4 (si l'on ne compte que les lignes dont sont conservés quelques restes) portait-elle : n[aula Rhodan. A]ra|[re nauigans]? Ce n'est bien sûr qu'une hypothèse. La prudence commande plutôt l'abstention.
- 3. La stèle de C. Iulius Speratus (fig. 6). Dans une tombe était remployée une stèle de grès de 0,73 m de haut sur 0,38 m de large et 0,15 m d'épaisseur. Brisée en bas, elle porte un décor architectural gravé. Deux pilastres latéraux, qui délimitent le champ épigraphique (0,29×0,42 m), supportent une architrave décorée de croisillons et sommée d'un fronton triangulaire. En bordure du sommet arrondi sont gravées deux palmes. On peut lire, en lettres de 3,5 à 4,5 cm et non sans difficultés²⁷:

²⁴ Selon J. Le Gall, Méliers de femmes au Corpus Inscriptionum Latinarum, dans Mél. M. Durry, Revue des Études Latines, 47, 1969, p. 124, l'unguentaria (esclave ou affranchie) est bien une marchande de parfums, à distinguer évidemment de l'unctrix (C.I.L., XIV, 3035). Sur le seplasiarius et le seplasium, cf. Pétrone, Sal., 76, 6. Sur la Seplasia de Capoue, dont parle notamment Cic., In Pis., 24; Sest., 19, voir bien sûr J. Heurgon, Recherches sur l'histoire, la religion et la civilisation de Capoue préromaine des origines à la deuxième guerre punique, Paris, 1942, p. 122-123, 132-134, 439.

²⁵ Voir J. Rougé, Aspects économiques du Lyon antique, dans Les martyrs de Lyon (177), p. 47-63, en particulier p. 53 et 56-57.

²⁶ Sur le relief de Lillebonne (au musée des Antiquités de Rouen, nº 17320): Espérandieu, IV, 3097; M. Rostovtzeff, Soc. and econ. Hist., p. 164 et pl. XXVIII, 2; R. Lantier, Guide illustré Musée Saint-Germain, 1948, p. 146; P.-M. Duval, La Vie quotidienne en Gaule..., 1952, p. 190; J. Dastugue et L. Harmand, dans M. de Boüard, Histoire de Normandie, 1970, p. 62 et pl. 4. Sur ce type de relief, voir L. R. Bessigneul, La représentation du travail dans la Gaule romaine (thèse de 3° cycle, Paris IV, 1974, ex. dact. et M. Reddé, Les scènes de métier dans la sculpture funéraire gallo-romaine, dans Gallia, 36, 1978, p. 43-63.

²⁷ Plusieurs améliorations de la lecture initiale ont été acquises lors d'un examen de la pierre en compagnie de M. J. Rougé, que je veux remercier ici.

C IVLIO ILAE F SPERATO SEVIRO C C LVG SIBI ET CO VILLAE FIL V CONIVGI ET ATVS LIBERTVS

Peut-être un L est-il gravé à la fin de la ligne 4, sur le pilastre de droite. On proposera de restituer : C(aio) Iulio Ilae f(ilio) Speralo | seuiro c(oloniae) C(opiae) Lug(duni) sibi | et Co[...]uillae fil(iae), | [...]u[...] coniugi et | [Spe?]ratus libertus.

Si les *tria nomina* du défunt ne sont pas contestables, le nom de sa fille défunte n'est pas sûr, non plus que les noms de son épouse et de son affranchi qui ont érigé le monument. A la ligne 1, on lit, semble-t-il, sans grande peine le patronyme de C. Iulius Speratus, *Hae f.* Ce nom apparaît pour la première fois à Lyon, du moins sous cette forme, qui n'est sans doute qu'une variante, à peine latinisée, de *Hylas* (d'où *Ilas*) plusieurs fois attesté à Lyon même, notamment pour les affranchis²². La mention du sévirat seul, c'est-à-dire non accompagnée d'*Augustalis* est rare. Elle se rencontre toutefois d'abord sur le tombeau bien connu de Q. Caluius Q. l. Pal. Turpio, simplement qualifié de *seuir* (C.I.L., XIII, 1941), qui date du début de notre ère²³ et sur deux inscriptions qui portent, l'une [se]xuir Lugud. (C.I.L., XIII, 1813), l'autre (se)uir Lu[g.] (C.I.L., XIII, 1724). L'abréviation C.C.LVG pour désigner la colonie de Lugdunum n'est pas non plus courante. Ces singularités, ajoutées à la nature de la stèle, à l'absence de D.M. et de mention d'âge et à l'usage du datif pour désigner le défunt, inclinent à attribuer ce monument au 1er s., au plus tard au début du 11e s.³³0.

- 4. Le cippe de Varia Restituta (fig. 7). Bien que remployé dans une tombe, ce cippe n'a pas subi de grands dommages; seuls la base et le couronnement ont été abattus. Il mesure 2,11 m de haut sur 0,80 m de large et 0,76 m d'épaisseur. Très bien gravé en lettres de 3,2 à 7,5 cm; le texte se lit sans peine³¹:
 - a) entre D et M : manet hic | iuuenis pia maler;
- b) D(is) $M(anibus) \mid et$ memoriae $Va \mid riae$ Restitutae. $\mid Haue$ mihi $du \mid cissimum$ nomen, $\mid Varia$ Restituta, $\mid coniunx$ mihi $\mid quondam$ $karis \mid sima$ meiq(ue) $aman \mid tissima$ rari et $mi \mid rae$ exempli $inti \mid balae$ castitis (sic) $ab \mid stinentissimae$ $\mid feminae$ cuius $me \mid moria$ post $obi \mid tum$ uiuet, $uixit \mid an(nis)$ XXVI m(ensibus) V d(iebus) XX. $\mid Vale$ nimium cito. T(itus) $Va \mid rius$ Myrismus $mari \mid tus$, (se) uir Aug(ustalis) Lug(uduni) $\mid et$ sibi uiuus fec(it).

²⁸ Pour Hylas : C.I.L., XIII, 1970, 1997, 2007, 2156. Ylas : 2126 à Lyon même et en Bretagne, à Old Penrith (Voreda) : R.I.B., 937.

²⁹⁻C.I.L., X111, 1941. Sous le monument a été retrouvée une monnaie de l'ara Romae et Augusti de 9/10 ap. J.-C.

³⁰ Première ou deuxième période selon la classification d'A. Audin, Y. Burnand, dans R.E.A., 61, 1959, p. 321-322.

³¹ Ligatures VA (ligne 2), ME (ligne 5), VA (ligne 18), VV (ligne 21). Noter inlibatae pour illibatae, comme inluster pour illuster: C.I.L., XIII, 5252, 5253, 7526.



7 Le cippe de Varia Restituta.

Il est bien possible que dans cette longue épitaphe de la iuuenis pia maler Varia Restituta il y ait un effort de versification, au vrai assez mal réussi³². Non sans grandes réserves, on peut en effet, de la ligne 4 à la ligne 18, découvrir un essai de système ïambo-trochaïque élémentaire, combinant sénaires ïambiques plus ou moins fautifs, septénaires trochaïques à peu près corrects et un septénaire ïambique correct (le sixième vers):

Hăue | mĭhī | dūlcīs|sĭmūm | nōmēn | Vărĭă Rēslĭ|lūlă | cōniūnx | mĭhĭ qūon|dām kā|rīssĭmă

měī/qu(ĕ) amān/tīssĭmă | rār(i) ēt | mīr(ae) ēx/ēmpt(i) īn/tībā/tāe

cāslĭ/lālĭs | ābslĭ/nēnlīs/sĭmāe | fēmĭ/nāe cŭ/iŭs

měmŏrĭ/ă pōsl / ŏbĭlūm / ūiuēl; / ūixĭl / ānnīs

sēx ēt | ūigīn|lī mēn|sĭbūs | qūinqŭe dĭ|ēbūs | ūigīn|lī

Vălē | nĭmĭūm | cĭlō.

En somme, le seul fait stylistique qui semble plaider en faveur d'une tentative de versification est l'emploi de el dans rari el mirae exempli inlibalae casti(la)lis, emploi tout à fait anormal, avec une structure en chiasme entre adjectifs et substantifs. Et ce qu'il y a de mieux, n'est-ce pas la tripodie de conclusion? sauf que la répartition métrique concorde avec la division en mots! Peut-être, après tout, faut-il croire simplement au hasard des combinaisons, et donc se garder d'interpréter ce texte comme une intention poétique maladroitement exécutée?

³² Je remercie vivement mon collègue de l'Université de Paris X, M. Jean Gérard, qui a bien voulu examiner ce texte avec toute sa science de métricien. Les remarques qui concernent cel « effort de versification » lui doivent tout ; il faut souligner l'importance des réserves qu'il a émises. Le Professeur Mariner-Bigorra, de Madrid, m'a fait part de judicieuses observations, de ses réserves aussi. Qu'il en soit remercié. On notera que la qualité des épitaphes métriques trouvées à Lyon est souvent très médiocre et les essais de versification y sont presque toujours qualifiés de médiocres : cf. Allmer-Dissard, *Inscr. ant. de Lyon*, V (*Index*), p. 185; 197.

Cela dit, remarquons que les Varii ne sont pas très nombreux à Lyon, où — en dehors du potier Sex. Varius³³ — n'est guère connue qu'une Var(ia) Rufina, belle-mère d'un décurion³⁴. Mais il faut noter qu'un L. Varius Lucanus se chargea du creusement d'un aqueduc souterrain à Voreppe, chez les Ambarres³⁵. Ce qui suffit sans doute à classer cette famille parmi les notables aisés du pays. Varia Restituta, la jeune défunte de 26 ans et son mari éploré T. Varius Myrismus, nouveau sévir Augustal lyonnais, tous deux affranchis d'un même patron certainement³⁶, devaient, à en juger par la qualité du monument et de l'épitaphe, participer à cette aisance et à cette notoriété.

Bien qu'elle s'insère dans une longue liste d'inscriptions lyonnaises célébrant non sans quelque emphase les qualités des défunts, — c'est le cas, semble-t-il, en particulier de celles des affranchis, sévirs ou non —, celle que T. Varius Myrismus a fait graver à la mémoire de son épouse mérite de retenir l'attention.

Pour le ton, elle s'apparente à celle de Marcellina, fille de Solicia morte à 24 ans, dont Martinus, son mari célébrait la tendresse (carissima), l'âme très pure et du plus rare exemple (animae sanctissimae et rarissimi exempli)37. A celle aussi de la Grecque de Nicomédie Tertinia Amabilis, morte subitement après dix-huit ans de mariage, pendant que son mari, Tertinius Gessius, vétéran de la 8º légion Auguste, était en voyage; elle était, nous dit celui-ci, une coniux karissima et pientissima, castissima conseruatrix mihi pientissima, fortuna praesens³⁸. De plus près elle s'apparente également à l'épitaphe de Felicia Minna, femina rarissima, castitatis exempli adfectionis plenae erga omnes homines³⁹. Et mieux encore à celle de L. Vindicia Luperca de Cologne, femina sanctissima summa castitate praedita⁴⁰. Comme elles et même sur plusieurs points mieux qu'elles, Varia Restituta fut une épouse très tendre et très aimante, exemplaire, d'une chasteté parfaite (inlibatae castitatis), une femme tout à fait désintéressée (abstinentissimae feminae). Cette dernière vertu est en général plutôt attribuée aux hommes et surtout (!) aux administrateurs41. Aux femmes reviennent en revanche la tendresse, la fidélité, le zèle et la vertu exemplaire, la chasteté. Le modèle à ces égards fut sans doute Primitiuia Augustina, sanctissima femina quae uixit annis XXXXV cu[ius] fides castitas probitas diligentia obsegui immensa fuit numeralione⁴², un modèle dont Varia Restituta n'était guère éloignée.

Il y a pourtant dans son épitaphe des accents particuliers qu'on trouve moins fréquemment ou pour le moins diversement exprimés dans les inscriptions lyonnaises. D'abord,

```
33 Allmer-Dissard, op. cit., IV, p. 428.
```

³⁴ C.I.L., XIII, 1924, ligne 14.

³⁵ C.I.L., XIII, 2488 : aquam perduxit.

³⁶ Myrismus est déjà attesté à Lyon : C.I.L., NIII, 2288. Il est aussi possible que Varia Restituta ait été affranchie par son mari ; vu son âge, cela me semble peu probable.

³⁷ C.I.L., XIII, 2200.

³⁸ C.I.L., XIII, 1897.

³⁹ C.I.L., XIII, 1916.

⁴⁰ C.I.L., XIII, 1905.

⁴¹ C.I.L., XIII, 1680; 1900; 2554. Sur les termes employés pour vanter l'intégrité des magistrats, voir les remarques de L. Robert, Hellenica, IV, p. 39-40. Et sur l'usage des superlatifs dans les épitaphes, voir R. Lattimore, Themes in greek and latin Epitaphs, 1942, p. 290 et s.

⁴² C.I.L., XIII, 2244; cf. aussi 2237, et I.L.T.G., 250.

dès le début du texte⁴³, une sorte d'acte de foi dans la survie du souvenir de la défunte parmi les vivants, puisque, bien qu'appartenant désormais au monde des di Manes, elle demeure ici (manel hic), parmi les vivants, cette iuuenis pia maler... seule allusion du texte à l'existence d'une descendance. Et cette confiance dans la survie de la memoria (qui n'est pas dite comme à l'accoutumée aelerna), elle réapparaît plus loin, fortement proclamée dans le cuius memoria post obilum uiuel⁴⁴.

Autre singularité qui dérive de la première : la répétition des appels directs à la défunte, plusieurs fois interpellée — très logiquement d'ailleurs, puisqu'elle est toujours présente. C'est le sens, me semble-t-il, de Haue, mihi dulcissimum nomen, Varia Restitula. Et l'adieu est repris à la fin, après la mention de l'âge : uale nimium cito⁴⁵, qui fait écho ultime au iuuenis pia maler du début.

Tous ces traits particuliers, et significatifs, l'insistance mise à la fois sur la pureté et la chasteté de la jeune défunte, et sur la confiance dans la survie de son souvenir, ajoutés à l'abondance verbale dont témoigne le texte, et la nature même du monument — un cippe — permettent de le reporter au 111e s. plutôt qu'au 11e s.⁴⁶.

5. L'épilaphe de C. Claudius Florus (fig. 8). C'est une plaque de pierre à large bordure plate de 0,82 m de large sur 0,585 m de haut et 0,11 m d'épaisseur. Elle était remployée dans une tombe, comme les autres et sans retouches apparentes. Le champ épigraphique, en creux, mesure 0,405 sur 0,505 m. Séparant les deux mots de la ligne 4 et les lignes 4 et 5, deux palmes ont été gravées, symbole d'honneur et de victoire. Hauteur des lettres : 2,5 à 4,2 cm.

C(aio) Cla(udio) Claudi(i) Maxi|mi f(ilio) Floro Sunuco, | Cl(audia) Seuera mater f(aciendum) c(urauit); | ciuitas Aeduorum | l(ocum) s(epulturae) m(onumentum) ou -emoriam ou -onumentique) p(osuit) d(edicauitque) ou p(ublice) d(onauit).

Bien que le texte ne contienne ni invocation aux dieux Mânes, ni mention d'âge, ni formule de regret, et bien que la dernière ligne puisse être interprétée de plusieurs manières, il s'agit cependant, me semble-t-il, d'une épitaphe. La ligne 5 pourrait par exemple être lue : l(ibens) s(oluit) m(erito) p(osuit) d(edicauilque), mais dans ce cas manquerait u(otum), le mot principal d'une formule qui ne convient bien qu'à une inscription en l'honneur d'une divinité. D'autre part, il faut remarquer que, si la formule abrégée l.s.m.p.d. n'est pas jusqu'ici attestée à $Lyon^{47}$, elle y est employée plus d'une fois disjointe

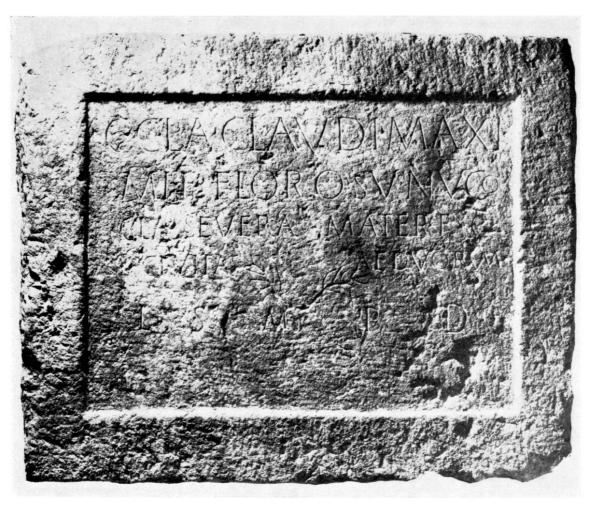
⁴³ Pour une disposition du même type, voir C.I.L., XIII, 1897 : entre D et M est gravé Aue Amabilis Gessio tuo karissi[m]a. Tertinia Amabilis était l'épouse de Tertinius Gessius, vétéran de la leg. VIII Aug., morte après dix-huit années de mariage. Il y a cependant une différence avec le nouveau document lyonnais, où il ne s'agit pas d'une formule de salut. A noter aussi que l'expression hic iacet est parfois employée dans le corps du texte ; ainsi sur une stèle de Limoges : C.I.L., XIII, 1393. On trouve manet cin(is) hic à Autun : C.I.L., XIII, 2735.

⁴⁴ Pour une formule encore plus élaborée, cf. C.I.L., XIII, 2077 : memoria laudis eius et gloriae manente hoc titulo durabit aeterna. Faut-il rappeler le mot de Cicéron : Vita enim mortuorum in memoria est posita uiuorum (Phil., IX, 10) ?

⁴⁵ Pour des formules d'adieu du même genre, cf. C.I.L., XIII, 2058 : Haue | in aeternum | Q. Anchari | aeternumq(ue) | Mariane | vale. Ou I.L.T.G., 250 : Mihi, [au]e, Mellei dulcissim[a, et u]ale.

⁴⁶ Cinquième ou plutôt sixième époque d'A. Audin, Y. Burnand, *loc. cit.*, p. 325 et s. La forme des lettres est, pour certaines d'entre elles, proche de *C.I.L.*, XIII, 1679, daté de 160. Mais la forme de certaines autres, telles que les M, appartient plutôt au 111° s.

⁴⁷ L(ocus) s(epullurae) à Narbonne : C.I.L., XII, 4887.



8 L'épitaphe de C. Claudius Florus.

en deux parties. Memoriam posuit précède et sub ascia dedicauit⁴⁸ ou est utilisé seul⁴⁹. Quant au locus sepulturae, il apparaît dans un règlement du corpus fabrorum lign[uarior(um)] (et) arlificum teclorum⁵⁰, et il est offert par l'ord(o) sanctissim(us) de Lugdunum à l'har(uspex) prim(us) M. Oppius Placidus⁵¹. On observera en outre qu'à Lyon on n'ignore pas l'expression locus monumenti sepulturaeque donauil⁵². Pour ces raisons, C. Claudius Florus me paraît bien être un défunt dont la mère, Claudia Seuera a voulu honorer la mémoire et ériger la sépulture.

Les noms sont très courants et il n'y a pas lieu d'y insister. En revanche, plusieurs points méritent d'être soulignés. Autant sinon plus que C. Claudius Florus, son père Claudius Maximus devait être un personnage d'un certain relief, d'où sans doute l'impor-

⁴⁸ C.I.L., XIII, 1861; 2016.

 $^{49 \}quad C.I.L., \ \ X111, \ \ 3406 \ ; \ \ 3457 \ ; \ \ 6250,$

⁵⁰ C.I.L., XIII, 1734.

⁵¹ C.I.L., XIII, 1721.

⁵² C.I.L., XIII, 2124.

tance donnée au patronyme et l'intervention de la ciuitas Aeduorum, qui a tenu à fournir l'emplacement de la sépulture⁵³. Il est d'ailleurs très possible que cette sépulture se trouve en réalité chez les Éduens, et qu'à Lugdunum n'ait été élevé qu'un cénotaphe. Ce qui expliquerait assez bien l'absence de référence aux dieux Mânes, de mention d'âge, de formule de regret et de dédicace sous l'ascia. De toute façon, la présence du monument à Lyon et les précisions que fournit son inscription à la fois sur l'origine du défunt et sur la ciuilas Aeduorum à laquelle il appartenait, ou à laquelle il avait de son vivant rendu des services qui lui valurent un tel témoignage de reconnaissance, viennent enrichir le dossier des relations entre la capitale fédérale et les peuples de Lyonnaise et de Belgique.

L'intervention d'une ciuitas en tant que telle n'est pas courante dans la capitale des Gaules. Elle est beaucoup plus naturelle au sanctuaire fédéral. Je ne trouve qu'un exemple, celui d'une dédicace faite par la ciuitas Lemouic(um) en l'honneur du sénateur lyonnais [...] Fidus A[...] Gallus Pacc[ianus?] qui avait été gouverneur d'Aquitaine, dans la seconde moitié du 11° s. probablement⁵⁴; encore cette dédicace des Lémovices provient-elle sans doute de l'ara Romae et Augusti, c'est-à-dire du territoire fédéral plutôt que de la colonie. Si donc la ciuitas Aeduorum est ici mentionnée pour la première fois, en revanche, les Eduens et surtout les Eduennes ne manquent pas dans l'épigraphie funéraire lyonnaise, toutes parées des plus belles vertus: Maria Macrina, Aedua, femina sanctissima, est pleurée à la fois par son mari Quintus Valerius Tertius, avec qui elle avait vécu 41 ans et 8 mois, et par son fils et sa belle-fille⁵⁵; — Iulia Decmina, ciuis Aedua, femina optima et sanctissima, est honorée par son héritier⁵⁶; — Tauria Titiola, ciuis Aedua, est célébrée comme une coniux carissima par son fils Maternus⁵⁷.

Les Eduens ne sont pas tout à fait absents, si du moins l'on reconnaît l'un des leurs parmi les deux dédicants de la Fontaine au Cyclope érigée en l'honneur de Iupiler Optimus Maximus sur l'ordre de l'empereur Claude⁵⁸. Il apparaît en somme qu'étaient oubliés, à l'époque de Claudius Maximus et de son fils C. Claudius Florus, les événements tragiques de l'année 68, qui avait vu les Éduens se regrouper avec les Séquanes, les Arvernes et les Viennois autour de Vindex, gouverneur de Lyonnaise, contre Néron, tandis que Lyon se tenait à l'écart, penchant plutôt du côté de l'armée de Germanie, appuyée par les Trévires et les Lingons. Les Éduens et les Arvernes avaient été écrasés par les cavaliers bataves. Ils n'en voulurent sans doute pas longtemps aux Lyonnais. Et les relations entre la capitale fédérale et le territoire arrosé par la Saône ne pouvaient manquer de redevenir étroites, étant donné la communauté d'intérêts unissant les naulae Rhodanici et les naulae Ararici.

Il n'est pas moins intéressant de voir un Sunuque jouer un rôle chez les Éduens.

⁵³ Pour une autre intervention de la ciuitas Haeduorum, C.I.L., XIII, 5110 — I.L.S., 7008, à Auenticum. Ce texte qui ne mentionne pas la colonie, mais la ciuitas Heluet(iorum) date peut-être de l'époque de Claude.

⁵⁴ C.I.L., XIII, 1803, qui date certainement d'après 138, puisque ce sénateur est sodalis H[adrianalis].

⁵⁵ C.LL., XIII, 2014.

^{56 -} A.E., 1935, 14 = I.L.T.G., 253.

⁵⁷ A.E., 1935, 15 $\approx I.L.T.G.$, 259.

⁵⁸ A.E., 1976, 424, d'après M. LE Glay et A. Audin, Récentes découvertes épigraphiques à Lyon, dans Notes d'épigraphie et d'archéologie lyonnaises, 1976, p. 6-20, en particulier p. 11.

D'autant qu'il n'est pas le seul : à Beaune un autre Sunucus a reçu de ses héritiers son monument funéraire⁵⁹. Et à Lyon une Iu[...]nia Clheunia (au surnom caractéristique), [domo S]inuco, a, en épouse très dévouée (coniux pientissima), élevé un tombeau — selon la coutume lyonnaise, elle l'a même dédié sous l'ascia — pour honorer la mémoire de son mari Quintinius Augustus, optio de la XXIIe légion Primigenia Pia Fidelis⁶⁰.

Ces Sunici (ou Sinuci) étaient un peuple de la Gaule Belgique, voisin des Nerviens, qui en fait habitait la Germanie inférieure, entre la Meuse et la Roër⁶¹. Tacite, qui les appelle Sunici, leur fait jouer un rôle dans les troupes de Ciuilis en battant les auxiliaires romains sur la Meuse⁶². C'est donc peut-être au cours des événements de 68-69 que les Sunuques et les Éduens ont noué des relations dont la nature nous échappe malheureusement. Relations qui se prolongèrent jusqu'à Lyon. A cet égard, il est intéressant de voir la ciuilas Aeduorum honorer, dans la capitale fédérale des Gaules, un Sunucus de grand mérite, sans aucun doute.

La date de ces honneurs fait problème. Si l'on se fie à la chronologie habituelle des épitaphes lyonnaises, telle que l'ont établie A. Audin et Y. Burnand, l'usage du datif sans l'invocation aux dieux Mânes et la nature du monument - une simple plaque conduisent à la rapporter au 1^{er} s., avant 70. Pour des raisons historiques exposées plus haut, il me paraît difficile d'adopter une chronologie aussi haute. D'autre part, les caractères particuliers du texte, qui participe de l'épitaphe et de l'inscription honorifique, suffisent peut-être à justifier et l'absence des *Di Manes* et l'emploi du datif sur un monument qui me paraît appartenir plutôt à l'extrême fin du 1^{er} ou aux premières décennies du 11^e siècle.

6. L'épitaphe de Vera Exupera (fig. 9). Il s'agit d'un cippe réutilisé dans une tombe sans retouches apparentes. Il se présente sous la forme d'un autel funéraire sommé d'un fronton triangulaire, taillé en creux et dont le tympan est orné d'une ascia. Le fronton est flanqué d'acrotères pointus, portant les lettres DM. Dimensions : 1,37 m de haut sur 0,71 m de large et 0,23 m d'épaisseur. Le texte de l'épitaphe est gravé sur la face principale de l'autel : champ épigraphique de 0,60 sur 0,63 cm. Lettres de 3,6 à 4,1 cm. On lit: D(is) M(anibus) || et memori(a)e (a)etern(a)e | Fortianus Pater|nus coniugi cari|ssim(a)e Ver(a)e Exuper(a)e | qu(a)e mecum uixit | annis XXXIII m(ensibus) V d(iebus) XV | p(onendum) c(urauit) (et) s(ub ascia) d(edicauit).

Notons que, dans tout le texte, les ae sont traités en e. Mais le plus remarquable est ici la dénomination par deux surnoms aussi bien pour la défunte, Vera Exupera (pour Exsupera) que pour son mari Fortianus Paternus. Tandis que Paternus est bien attesté à Lugdunum⁶³, Fortianus y apparaît pour la première fois, comme il apparaît aussi,

⁵⁹ C.I.L., XIII, 2647.

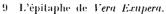
⁶⁰ C.I.L., XIII, 1882. Mommsen avait proposé la restitution [signo V]inuco. O. Hirschfeld, suivant Allmer, avait suggéré [nat. 8]inuco. La lecture [S]inuco est désormais assurée.

⁶¹ PLIN., N.H., IV, 17.

⁶² Tac., Hist., IV, 66. Une coh. I Sunucorum est mentionnée en Bretagne dans un diplôme de 124. En outre, des Texand(ri) el Sunic(i) uex(illarii) cohor(tis) II Neruiorum honorent le Genius huius loci à Procolitia [Carrawburgh]: I.L.S., 2556.

⁶³ Par ex. C.I.L., XIII, 1845, 2228.







10 L'épitaphe d'Aurelius Epiclelus.

semble-t-il, pour la première fois dans les Trois Gaules⁶⁴. C'est évidemment une forme dérivée de Fortis. De tels exemples d'allongement des noms abondent particulièrement à basse époque⁶⁵; ils ne manquent cependant pas au 11^e-111^e s., période à laquelle appartient l'épitaphe de Vera Exupera. Quant aux noms de cette défunte, le premier, Vera, est connu à Lyon⁶⁶; Exupera en revanche ne l'était pas jusqu'ici⁶⁷. La duplication du surnom sans

⁶⁴ Fortianus ne figure pas dans l'Index du C.I.L., XIII.

⁶⁵ Sur ces cognomina en -anus, très nombreux en Afrique et qui relèvent souvent des survivances indigènes (Donatianus, Concessanus, Fortunatianus, Rogatianus, Speratianus, voir les remarques d'A. Chastagnol, L'album municipal de Timgad, 1978, p. 60.

⁶⁶ C.I.L., X111, 1902, 1883.

⁶⁷ Pour Exsupera, C.I.L., X111, 3550.

gentilice⁶⁸, qui y est plus d'une fois appliquée⁶⁹, n'est pas une particularité de l'onomastique gallo romaine.

7. L'épitaphe d'Aurelius Epictetus (fig. 10). Elle est gravée sur un cippe, trouvé en remploi, mais qui a conservé sa base et son couronnement. Comme le précédent, il se présente sous la forme d'un autel funéraire à fronton triangulaire, mais celui-ci est lisse; il n'est ni creusé ni mouluré, mais simplement orné d'une ascia gravée. Dimensions : 1,04 m de haut sur 0,55 m de large et 0,45 m d'épaisseur. Le champ épigraphique couvre toute la face principale, entre la base et le couronnement : 0,52×0,45 cm. On y lit en lettres de 2,1 à 4,9 cm : D(is) M(anibus) | et memoriae | aeternae Aureli(i) | Epicteti, Aureliu[s] | Aemilianus et Au|relius Iucundus | heredes per curam | patris Aureli(i) Zosi|mi colliberti eius|dem p(onendum) c(urauerunt) et sub ascia | dedicauerunt.

Comme le défunt, l'affranchi Aurelius Epictetus, tous les intervenants sont également des Aurelii, aussi bien ses deux héritiers, Aemilianus et Iucundus, que leur père Aurelius Zosimus, collibertus du défunt. Sans doute les deux héritiers étaient-ils trop jeunes au moment du décès d'Epictetus pour s'occuper eux-mêmes de sa sépulture, ce qui expliquerait le per curam patris. Ces quatre Aurelii viennent s'ajouter à la longue liste des Aurelii lyonnais — une trentaine — parmi lesquels abondent les affranchis. Dans cette liste, eù les noms hellénisants ne manquent pas (Calocaerus, Demostenes, Trophimus, Callistè, etc.), Epictetus et Zosimus prennent leur place⁷⁰ à côté des surnoms plus latins Aemilianus et Iucundus. Comme l'épitaphe précédente, celle-ci doit dater de la fin du 11º ou de la première moitié du 111º siècle.

M. L.

II. La nécropole de la rue Pierre-Audry

A. Les découverles archéologiques.

Faisant suite à la nécropole de Trion⁷¹, un ensemble de sépultures avait déjà été retrouvé dans cette zone, située en contrebas de la colline de Fourvière. En 1973 notamment avaient été fouillés des enclos funéraires⁷². En 1980, une fouille de sauvetage a permis d'étudier deux nouveaux enclos, disposés perpendiculairement à la pente de la colline. Ils reposaient sur un remblai de lœss, de galets et de schistes. Chacun d'eux forme un carré de 4 m de côté. Sur les fondations en galets liés à l'argile, les murs sont construits, pour les premières assises, en blocs de schiste disposés en arêtes de poisson, pour les assises supérieures, en

⁶⁸ Chacun sait qu'à Rome, les cognomina multiples après un gentilice sont fréquents dans l'onomastique des hautes classes notamment : voir les remarques de G. Barbieri, Sull'onomastica delle famiglie senatorie dei primi secoli dell'Impero, dans L'onomastique latine (Coll. Intern. C.N.R.S., nº 564, Paris, 1977, p. 181-183.

⁶⁹ Liste des inscriptions contenant des surnoms doubles dans Allmer-Dissard, Inscr. ant. de Lyon, V, p. 144.

⁷⁰ Sur Epictetus, cf. C.I.L., XIII, 1799 et supra, p. 130. Sur Zosimus, cf. par ex. C.I.L., XIII, 2174, 2235.

⁷¹ A. Audin, Topographie de Lugdunum, Lyon, 1953, p. 119 et s.

⁷² J. Lasfargues, A. Desbat, L. Jeancolas, Une fouille de sauvelage à Lyon, dans Archéologia, nº 61, août 1973, p. 72-73.



11 Le cippe de Victorius Regulus.

pierres calcaires régulièrement assemblées. Parmi celles-ci apparaissent des fragments d'architecture remployés.

L'un des enclos conservait encore en son centre une stèle funéraire inscrite. Brisée en plusieurs morceaux, jointifs, elle gisait sur le sol en terre battue, au milieu d'une et probablement deux couches de cendres et de charbon de bois, indiquant l'existence de deux foyers successifs. La stèle retrouvée doit correspondre au dernier foyer d'incinération.

Pour ces deux monuments funéraires les éléments de datation sont infimes. Seule la présence de tessons de sigillée claire B dans le remblai antérieur à leur installation permet d'affirmer que la nécropole a dù s'étendre à ce secteur dans le courant du 11^e siècle.

В. Н.

B. Le cippe de Victorius Regulus (fig. 11). En forme d'autel funéraire, ce cippe, avec sa base et son couronnement, mesure 0,63 m de haut sur 0,35 m de large et 0,21 m d'épaisseur. Hormis la mention des dieux Mânes, gravée sur le bandeau supérieur, le champ épigraphique occupe toute la face principale comprise entre les moulures plates de la base et du couronnement,

soit toute la surface du dé, $0.33~\mathrm{m}\times0.30~\mathrm{m}$. Les lettres mesurent de $1.6~\mathrm{cm}$ à $2~\mathrm{cm}$.

On lit: D(is) M(anibus) || el memoriae | aelernae Vic|lorio Regulo | ciui Nemeti el | neg(otiatori) Duro(cortoro) purpu|rario, Vicrius (sic) | Tetricus uet(eranus) leg(ionis) XX[II] | Pr(imigeniae) p(iae) f(idelis) fratri cariss(imo) | p(onendum) c(urauit), s(ub) (ascia) ded(icauit).

Le texte pose d'abord un petit problème d'onomastique. Alors que le défunt s'appelle Victorius Regulus, son frère, auteur du monument funéraire, est curieusement dénommé Vicrius Tetricus. Non seulement les deux gentilices diffèrent — ce qui, en soi, ne crée pas une difficulté insurmontable, il pourrait s'agir par exemple de demi-frères⁷³ —, mais surtout

⁷³ Les exemples de frères de noms différents ne manquent pas. Ainsi L. Silanius Candidus, M. Silanius Sabinus et T. Siluius Similis: C.I.L., X111, 5056. Ou C.I.L., X111, 6881 qui nomme Victorius Cassianus, pater avec ses filli Victorius Clementinus, Victorius Victorius et Senecionius Iulianus. Ou encore C.I.L., X111, 8790, où sont mentionnés comme fratres L. Iustius Satto et L. Secundinius Moderatus.

Vicrius est absolument inconnu comme nom⁷⁴. Il faut donc supposer à la ligne 7 une faute de gravure de la part d'un lapicide distrait qui a dù omettre une syllabe⁷⁵, et il convient donc de lire Vic(to)rius. D'autant que ce gentilice, quelque peu triomphaliste, est, tout comme les *cognomina* des deux frères⁷⁶, attesté à Lyon et extrêmement répandu chez les peuples rhénans d'où est originaire Victorius Regulus⁷⁷.

C'est en effet un des intérêts principaux de ce nouveau texte de nous révéler pour la première fois un Némète dans la population lyonnaise. Les inscriptions y avaient déjà fait connaître de nombreux représentants des peuples de Gaule Belgique et des deux Germanies⁷⁸. Par ordre d'importance numérique décroissante, on peut citer, pour les civils :

1) des Trévires:

C. Apronius Raptor, Treuer, dec(urio) eiusd(em ciuitatis, n(auta) Araricus, patronus eiusdem corporis, patronus des neg(otiatores) uinarii (C.I.L., XIII, 1911).

Cu[pi]tus Ingenui f. ou C. Vi [...]ius Ingen[uus], ciuis Treuer (C.I.L., XIII, 1977).

Cacuronius Satto, Treuer (C.I.L., XIII, 1984).

- T. Veratius Taurus, nat(ione) Treuer (C.I.L., XIII, 1988).
- C. Mansuetius Brasus, ciuis Treuer (C.I.L., XIII, 2012).
- L. Secundius Octauus, Treuer (C.I.L., XIII, 2027).
- M. Sennius Metilis, Treuer, negotialor corporis splendidissimi Cisalpinorum et Transalpinorum, praef(ectus) de ce même corpus, faber tignuarius Lug(uduni) (C.I.L., XIII, 2029).

Terminalis, Treuer (C.I.L., XIII, 2032).

- [...] ranius V[...], ciuis Treuer, negotiator uinarius et artis cretariae Lug(uduno) consistens (C.I.L., XIII, 2033).
- M. Tertinnius Katus, Treuer (C.I.L., XIII, 11200), ou Matus (selon J. Krier, Die Treverer ausserhalb ihrer Civilas, Trier, 1981, p. 28 et s.).

2) des Séquanes :

Pompeius Catussa, ciues Seguanus, tector (C.I.L., XIII, 1983).

Decimia Decmilla, ciuis Seq(uana) (C.I.L., XIII, 1990).

Diuixtus, ciuis [Seq]uanus (C.I.L., XIII, 1991).

Poppilius, natio[ne] Sequanus, negotiator artis prassariae, honoratus corporis utriclariorum (C.I.L., XIII, 2023).

3) des gens de Cologne :

Varenius Lupus, ciuis Agrip(p)inen(sis) (C.I.L., XIII, 2037).

Victoria Vrsula, ciuis Agrippinens(is) (C.I.L., XIII, 1904)79.

- L. Vindicia Luperca, ciuis Agrippinensis (C.I.L., XIII, 1905)80.
- 74 Virius existe comme gentilice, mais non Vicrius : cf. C. Virius Victor et L. Virius Vitalis à Vienne : C.I.L., XII, 1809. Un exemple cependant à Bou Njem (Golas) : A.E., 1972, 681.
- 75 Il est fréquent qu'une lettre soit omise; ainsi Resti(t)u[tu]s dans C.I.L., XIII, 12048, ou inco(m)parabili (8072, 8377), ou Alexa(n)dri et faciu(n)dum (3990), Secu(n)dus (6911), Pom(p)lina (1768), Augu(s)la (6870), etc. L'omission de deux lettres est beaucoup plus rare : voir plus haut castilis pour casti(ta)tis, p. 135.
- 76 Victorius à Lyon : C.I.L., XIII, 2039, 2057, 2117, 2248, etc. Regulus : C.I.L., XIII, 1986, 2584, etc. Tetricus : C.I.L., XIII, 2993, etc.
- 77 Victorius à Moguntiacum : C.I.L., XIII, 6681, 12 ; 6881 ; 6705 = 11810, à titre d'exemples simplement. Regulus et Tetricus : 8094 bis ; 5010, etc.
- 78 Des peuples et des villes-colonies; on ne peut évidemment pas, sans précaution, mêler un Séquane comme Diuixtus et les ciues Agrippinenses de Cologne ou les Traianenses de Xanten.
 - 79 Épouse d'un miles leg. XXX, Titiconius Verinus.
 - 80 Épouse d'un b(ene)f(iciarius) proc., Iul(ius) Superinius Victor.

- 4) des gens de Xanten:
 - L. Sept(imius) Peregrinus Adelfus, *Traianens is (C.I.L.*, XIII, 1892)⁸¹. Valerius Honoratus, *natione Troianensis (C.I.L.*, XIII, 2034). Adiutoria Perpetua, *ciuis Traianensis (C.I.L.*, XIII, 1976).
- 5) des Lingons:
 - T. Tinc(ius) Alpinus, dec(urio) Lingon(um), Huir (C.I.L., XIII, 1922). Valerius Sattiolus, ciu[is Li]ng[o]nensis, negotiator artis ratiariae (C.I.L., XIII, 2035).
- 6) des Rèmes:
 - C. Latinius Reginus, Remus. sagar(ius) Lugud. (C.I.L., XIII, 2008). Aelianus, cines Remus (C.I.L., XIII, 1796).
- 7) un Triboque:
 - M. Attonius Restitutus, ciuis Tribocus, negotialor artis macellariae (C.I.L., XIII, 2018).
- 8) un Vangion:
 - C. Nouellius Ianuarius, ciuis Vangio, nauta Araricus, curator et patronus eiusdem corporis (C.I.L., XIII, 2020).

A qui s'ajoutent, parmi les militaires, retraités en général, morts à Lyon :

- M. Attius M.f. Cla. Marcel[lus], Ara Agripp(ina), miles coh(ortis) XIII urb(anae) (C.I.L., XIII, 1836).
- Modestinius Peregrinus, ciu(is) Agripp(inensis), nel(eranus) leg(ionis) I M(ineruiae) (C.I.L., XIII, 1844).
- M. Aurel(ius) Primus, ciuis Rem(us), ueteranus leg(ionis) I Mineruiae (C.I.L., XIII, 1844). Quintinius Primanus, ciuis Treuer, uet(eranus) ex leg(ione) XXX Vlp(ia) Victr(ice) Alexandrian(a) (C.I.L., XIII, 1883).
- Celerinius Fide lis, ciuis Balauus, mil(es) leg(ionis) XXX (C.I.L., XIII, 1847).

Et parmi les femmes de soldats :

Muccasenia Fortunata, ex Ger(mania) Sup(eriore)⁸², épouse de Septimius Sextianus, mil(es) leg(ionis) VIII Aug(uslae) (C.I.L., XIII, 1874).

Comme on voit, aucun Némète jusqu'à notre Victorius Regulus, n'était jusqu'ici attesté à Lyon, alors que les peuples voisins, Triboque et Vangion, l'étaient. Chacun d'eux l'est maintenant par un représentant. Et ainsi grâce au nouveau document épigraphique, se trouve reconstitué à Lyon ce triptyque de peuples frères qu'évoque, unanime, la tradition de César⁸³ à Tacite⁸⁴ en passant par Pline l'Ancien⁸⁵. Tacite (Ann., 12, 27) précise que sous

⁸¹ Il pourrait s'agir d'Augusta Traiana en Thrace, le père de L. Sept(imius) Peregrinus, L. Sept(imius) Mucianus, m(issus) h(onesta) m(issione) ex leg(ione) XXX V.V.p.f. étant domo Philippopoli (Plovdiv) : C.I.L., XIII, 1891. Mais si l'on observe que la leg. XXX V(lpia) V(ictrix) était en garnison dans la col. Vlpia Traiana (Xanten - Vetera), on pensera plutôt à cette dernière ville comme origine de ce Traianensis et des deux suivants.

⁸² Cette Muccasenia était certainement thrace d'origine. Sur son nom, voir D. Detschew, Die thrakischen Sprachreste, 2° éd., 1976, p. 312 et s. Notons que, chez les Éduens, en relations étroites avec Lugdunum, on connaît à Cauillonum (Chalon-sur-Saône, un vétéran de la leg. XXX V.V., Iustinius Mercator, ciuis Treuer et sa femme, Natiuia Valentina, ciuis Agrip (p) inensis : C.I.L., XIII, 2614; et un Rême, eques alae Longinianae (en garnison à Bonn sous Néron et qui disparaît sous les Flaviens) : 2615. A Aubigny, entre Cauillonum et Augustodunum (Autun) est attestée une Tertinia Florentinia, ciuis Sueba Nicres : C.I.L., XIII, 2633. Et à Augustodunum on trouve un ciuis Treuer, seuir Aug. in Aeduis consistens, omnibus honoribus inter eos functus [2669] et un medicus Mediomatrix [2674).

⁸³ Caes., b.G., I, 51 et VI, 25.

⁸⁴ TAC., Ann., 12, 27 et Germ., 28 : ipsam Rheni ripam Haud dubio Germanorum populi colunt Vangiones Triboci Nemetes.

⁸⁵ PLIN, N.H., 4, 106; Rhenum ... accolentes Germaniae gentium in eadem provincia Nemetes Triboci Vangiones.

Claude les Némètes et les Vangions fournirent de nombreux auxiliaires à l'armée de Germanie. Plus tard, on trouve des Némètes non seulement dans les ailes⁸⁶, mais dans les légions et tout particulièrement dans la legio XXII Primigenia pia fidelis, stationnée à Moguntiacum (Mayence). C'est à cette légion qu'a appartenu, comme centurion, le Nemes L. Gellius L. f. Flauia Celerianus, qui en 204 fit à Diane Auguste une dédicace pro salule des Augustes Septime Sévère et Caracalla et du César Géta⁸⁷. Certes le nouveau texte lyonnais ne présente pas Victorius Regulus, ciuis Nemes, comme un militaire, mais son frère, lui, avait servi dans cette même légion qui, avec la I Mineruia, la XXX Vlpia Victrix et la VIII Augusla, envoyait depuis 197 des détachements à Lugdunum pour y remplacer la XIIIe cohorte urbaine, dissoute après la défaite de Clodius Albinus⁸⁸. Vic(to)rius Tetricus vient ainsi compléter la liste déjà assez longue des soldats et des vétérans de cette unité légionnaire, installés et morts dans la capitale des Gaules.

Soldats et vétérans de la legio XXII Primigenia morts à Lyon:

```
Albanius Potens, uet. (C.I.L., XIII, 1830).
Attonius Constans, uet. (C.I.L., XIII, 1837).
Augustius Augustalis, uet. (C.I.L., XIII, 1838).
Cornelius Victor, uet. (C.I.L., XIII, 1851).
C. Iul(ius) Placidinus, uet. (C.I.L., XIII, 1863).
G. Mansuetius Tertius, uet. (C.I.L., XIII, 1868).
Gauonius Belli[c]us, mites (C.I.L., XIII, 1872).
Peruincius [P]lacidus, uet. (C.I.L., XIII, 1877).
Quintinius Augustus, optio (C.I.L., XIII, 1882).
C. Verecundius Verinus, uet. (C.I.L., XIII, 1902).
Vrogenius Ners ou Nertes, uet. (C.I.L., XIII, 1907).
```

Ce qui frappe dans cette liste, c'est qu'aucun de ces vétérans, non plus que ceux des autres légions d'ailleurs, n'a joué un rôle dans la vie municipale lyonnaise, alors que les militaires issus des deux cohortes urbaines qui tinrent garnison à Lugdunum jusqu'en 197, y avaient, quant à eux, rempli des fonctions municipales importantes⁸⁹. Il n'est pas moins surprenant de ne leur voir jouer non plus aucun rôle dans la vie économique. A l'exception d'un seul, il est vrai, un vétéran de la legio I Mineruia, Vitalinius Felix, qui fut negotia[lo]r Lugdunensis artis cr[e]lariae⁹⁰. Hormis ce marchand de poterie, aucun ancien militaire n'a exercé soit un métier indépendant, soit une profession organisée en corporation.

En revanche, notre Némète Victorius Regulus a été — mais c'était apparemment un civil — neg(otialor) purpurarius à Durocorlorum, c'est-à-dire à Reims. Mention

Les Triboques avaient pour chef-lieu Vrocomagus (Brumath), les Vangions Borbetomagus Vangionum (Worms) et les Némètes Nouiomagus Nemetum (Speier). Sur ces trois peuples, voir J.-C. Wilmanns, Die Doppelurkunde von Rottweil und ihr Beitrag zum Städlewesen in Obergermanien, dans Epigr. Studien, 12, 1981, p. 1-182, en particulier p. 96 et s. A noter que, si le gentilice Victorius n'est pas attesté jusqu'ici chez les Némètes, on y trouve les surnoms Victor (C.I.L., XIII, 6096), Victorinus (6076, 6093).

⁸⁶ Ainsi Niger Actonis f. Nemes dans Vala Pomponiani à Bonn : C.I.L., XIII, 8097.

⁸⁷ C.I.L., XIII, 6659 - I.L.S., 428, à Seligenstadt ad Moenum.

⁸⁸ Voir Ph. Faria, La garnison romaine à Lyon, 1918, avec mise au point d'A. Audin et M. Le Glay, Nouvelles inscriptions de Lyon, dans Notes d'épigraphie et d'archéologie lyonnaises, 1976, p. 48.

⁸⁹ Ibid., p. 47-51.

⁹⁰ C.I.L., XIII, 1906.

intéressante à plus d'un égard. D'abord parce qu'elle montre une fois de plus l'importance du commerce de la pourpre dans les provinces des Gaules⁹¹, sans permettre — il est vrai — de préciser s'il s'agissait de pourpre importée de Phénicie et de Tyr en particulier, ou de cet « ersatz » extrait d'herbes dont Pline fait honneur aux Gaulois transalpins⁹². Qu'une telle activité ait été exercée à Durocorlorum n'a rien d'étonnant; on sait que le textile était une des activités des Rèmes⁹³. Une activité qui les mettait en relation commerciale avec Lyon, où un autre Rème, quant à lui, installé dans la ville, C. Latinius Reginus, sagar(ius) Lugd(unensis), y était mort lui aussi⁹⁴. Le nouveau texte confirme ces relations, mais en insistant bien sur le fait que Victorius Regulus ne résidait pas dans la capitale fédérale, qu'il avait bien Durocorlorum comme siège de son activité et que, s'il est mort à Lyon, c'est qu'il y séjournait en « étranger », pour ses affaires très probablement ⁹⁵. C'est pourquoi, contrairement à l'habitude, on a bien précisé ciuis Nemeli el neg(otialori) Duro(corloro) purpurario ⁹⁶. Enfin, il apparaît bien qu'en Gaule, comme en Phénicie, les purpurarii appartenaient — la qualité de la sépulture, le formulaire de l'inscription et la référence au vétéran légionnaire le montrent — à la classe aisée des semi-notables locaux ⁹⁷.

Ces huit textes, on l'a vu, sont d'un intérêt inégal. Tous apportent quand même leur lot d'informations et viennent enrichir notre connaissance de la vie économique et sociale dans la capitale des Trois Gaules. Lien privilégié entre le monde méditerranéen et les régions frontières du Nord, Lugdunum, cité cosmopolite, industrieuse et dévote, méritait-elle dès l'Antiquité le jugement de Baudelaire, qui la qualifia, un jour, de « ville singulière, bigote et marchande »? Le rapprochement est sans doute forcé et trop facile. Il reste qu'à Lyon, comme à Vienne, mais sous des formes différentes et malgré une romanisation profonde, s'affirment des originalités qui restent à étudier, notamment en ce qui concerne la vie artisanale et commerciale 98.

M. L.

Jean-François Reynaud, Benoit Helly et Marcel Le Glay

- 91 En particulier en Gaule Narbonnaise: C.I.L., XII, 4507 et 4508, à Narbonne. Voir M. GAYRAUD, Narbonne antique des origines à la fin du IIIe siècle, 1981, p. 490. Aucun purpurarius ne figure dans les Indices du C.I.L., XIII.
- 92 PLIN., N.H., XXIII, 3: les Gaulois Transalpins reproduisent avec des herbes la pourpre tyrienne, ce qui leur évite d'aller chercher le murex au fond des mers. On sait que la production de la pourpre, spécialité de Tyr, est attestée aussi à Délos: cf. Ph. Bruneau, dans Bulletin de Correspondance Hellénique, 93, 1969, p. 759-791; 102, 1978, p. 110-114; 103, 1979, p. 83-88. L'industrie de la pourpre était importante aussi à Puteoli (cf. Pline, N.H., XXXV, 44-45; I.H., 1, 1 (1981), n° 26*) et à Tarente: voir J.-P. Morel, art. cit., infra (note 98).
- 93 Cf. à Durocortorum l'épitaphe d'un uestiarius : C.I.L., XIII, 3263 ; et à Lyon, l'épitaphe de C. Latinius Reginus Remus sagar(ius) : 2008. A Reims est également attestée la fabrication des armes : cf. Not. Dign., 1N, 36, confirmé par l'inscription d'un cassidarius (I.L.T.G., 355).
 - 94 C.I.L., XIII, 2008.
 - 95 A moins qu'il n'y ait été en visite chez son frère, vétéran retiré à Lugdunum.
- 96 Ce et entre l'origine et la profession du personnage est tout à fait aberrant, comme me l'a fait remarquer, avec raison, M. P.-M. Duval.
- 97 Voir les utiles remarques de J.-P. REY-COQUAIS, Fortune et rang social des gens de métiers de Tyr au Bas-Empire, dans Kléma, 4, 1979, p. 281-192, en particulier p. 282, commentaire des Inscriptions grecques et latines trouvées dans les fouilles de Tyr 1963-1974, I. Inscriptions de la nécropole, publiées par J.-P. REY-COQUAIS, dans Bull. Mus. Beyrouth, XXIX, 1977.
- 98 Des études comparatives seraient particulièrement éclairantes, tant paraissent importantes les différences de situation des artisans et des commerçants selon les époques évidemment, mais aussi selon les régions. Voir par ex. J.-P. Morel, Aspects de l'artisanat dans la Grande Grèce romaine, dans La Magna Grecia nell'età romana. Alti del quindicesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 5-10 ottobre 1975, Napoli, 1979, p. 263-324.
- N.B. Origine des documents : fig. 1 et 3, photos Veysseyre ; fig. 2, photo Guignard-Perret ; fig. 4 à 11, photos de la Direction des Antiquités historiques Rhône-Alpes.